

# Conditions générales d'utilisation du service de recharge YAWAY

## I. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **Conditions Générales YAWAY Pro** ») déterminent les conditions de l'offre YAWAY Pro (ci-après l' « **Offre YAWAY Pro** ») offerte par la société Kallista BDR S.A.S., inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 840 931 314 et ayant son siège social au 18-20 rue de Treilhard – 75008 Paris (ci-après, « **Kallista** »), aux clients professionnels (ci-après les « **Clients Professionnels** ») qui souhaitent faire bénéficier les Véhicules Electriques de leur flotte, mis à la disposition de leurs employés à des fins professionnelles (les « **Employés** »), d'une offre au service de recharge à un tarif préférentiel (ci-après l' « **Offre YAWAY PRO** »).

La marque YAWAY ([www.yaway-recharge.eu](http://www.yaway-recharge.eu)) est utilisée par la société Kallista (ci-après « **YAWAY** ») pour la fourniture de services de recharge pour véhicules électriques (ci-après, les « **Véhicules Electriques** ») sur les stations de recharge dont elle est propriétaire ou dont elle est en charge de la gestion et de l'exploitation (ci-après, les « **Stations de Recharge YAWAY** »).

Une application YAWAY (l'« **Application** ») ainsi qu'une plateforme (la « **Plateforme** ») sont mises à la disposition des utilisateurs du service désirant souscrire un abonnement auprès de YAWAY.

## II. Acceptation des Conditions Générales YAWAY Pro

L'utilisation des services de YAWAY (les « **Services** ») dans le cadre de l'Offre YAWAY PRO est soumise aux Conditions Générales YAWAY Pro, dont la lecture et l'acceptation conditionnent la création d'un compte utilisateur sur la Plateforme par le Client Professionnel.

L'utilisation par le Client Professionnel de la Plateforme et de l'Application est soumise au respect des conditions générales applicables (les « **CGV Services Plateforme et App de YAWAY** »), qui détaillent les droits et obligations des utilisateurs de la Plateforme et de l'Application. L'utilisation de la Plateforme et de l'Application est également soumise aux conditions générales d'utilisation de la plateforme et de l'application de Last Mile Solution (les « **CGU LMS** »).

Lorsque le Client Professionnel s'inscrit sur la Plateforme et/ou l'Application, il est tenu, en cochant une case en ce sens, d'accepter explicitement les Conditions Générales YAWAY Pro ainsi que les CGV Services Plateforme et App de YAWAY et les CGU LMS.

. Le Client Professionnel se porte garant du respect des CGV Services Plateforme et App de YAWAY et CGU LMS par ses Employés.

## III. Prix et durée de l'Offre YAWAYA Pro

L'Offre YAWAY Pro est souscrite sans contrepartie financière.

Cette offre n'est valable que jusqu'au 31 mars 2026 et ne sera applicable qu'aux Clients Professionnels ayant créé leur compte client avant cette date. Au-delà de cette date, Kallista se réserve le droit de fixer un prix d'abonnement. Les nouvelles conditions seront transmises aux clients via courriel, qui n'entreront en vigueur qu'à compter de leur acceptation.

L'abonnement auquel souscrit le Client Professionnel est sans engagement de durée et peut être résilié à tout moment selon les modalités prévues à l'article 5.

## IV. Modalités de l'Offre YAWAY Pro

### a. Activation de l'Offre YAWAY Pro

L'Offre YAWAY Pro est activée par le Client Professionnel par la création d'un compte client sur le site internet de YAWAY ([www.yaway-recharge.eu](http://www.yaway-recharge.eu)) à l'occasion de laquelle il a renseigné un numéro de SIREN valide ainsi qu'un RIB valide et accepté le mandat de prélèvement, sous réserve de validation par Kallista.

### b. Renseignement des Employés bénéficiaires de l'Offre YAWAY PRO

Une fois que le Client Professionnel a souscrit et activé selon l'Offre YAWAY Pro les modalités précitées, il appartient à ce dernier de renseigner la liste des Employés qui bénéficieront de l'Offre YAWAY Pro, et de renseigner pour chacun les données actuelles, complètes et correctes suivantes : Nom, Prénom, Adresse, N° de téléphone et adresse email de contact.

Conformément aux dispositions de l'article 6.2 des Conditions Générales de Vente des Services Plateforme et App, le Client Professionnel garantit que :

- les données à caractère personnel qu'il fournit à YAWAY ont été légalement collectées ;
- il a informé les personnes concernées du traitement de leurs données à caractère personnel comme l'exigent les règlementations applicables à la protection des données et, le cas échéant, leur a fourni une copie de la politique de confidentialité de YAWAY ;
- lorsque cela est nécessaire ou approprié, il a obtenu le consentement valable des personnes concernées pour le traitement par YAWAY de leurs données à caractère personnel.

En cas de modification des données fournies lors de l'enregistrement du compte du Client Professionnel, le Client Professionnel est tenu d'en informer immédiatement YAWAY et de lui fournir les données mises à jour.

Le Client Professionnel peut renseigner un nombre illimité Employés bénéficiaires de l'Offre YAWAY Pro.

### c. Accès aux services de recharge par les Employés bénéficiaires de l'Offre YAWAY Pro

Une fois les informations relatives aux Employés renseignées par le Client Professionnels et le compte du Cient professionnel validé, les Employés bénéficient de l'Offre YAWAY PRO.

Trois (3) badges de recharge seront offerts au Client Professionnel lors de la souscription de l'Offre YAWAY Pro, et lui seront adressés par courrier à l'adresse postale renseignée lors de la création du compte.

Les badges de recharge supplémentaires seront facturés individuellement cinq (5) Euros hors taxe.

Le Client Professionnel bénéficiera alors d'un tarif préférentiel à chaque utilisation du service de recharge par ses Employés, correspondant à une remise de 0,04 Euros sur le prix hors taxe de la charge au KWh au regard du prix public affiché en station.

Cette offre est valable sur l'ensemble des stations de recharge opérées par Kallista en propre sous le nom « YAWAY Connect » ou « YAWAY Trucks ». Elle ne s'applique pas aux stations de recharge « YAWAY » ou aux stations de recharge opérées par des opérateurs tiers.

Le tarif préférentiel est accessible aux Employés seulement lorsque le service de recharge est déclenché via l'Application ou par le biais du badge mis à leur disposition. Ce tarif n'est pas accessible en cas de paiement en carte bancaire ou en cas de paiement via un moyen d'identification et de paiement géré par un opérateur de mobilité tiers.

Le tarif préférentiel de l'Offre YAWAY Pro ne peut se cumuler avec toute autre réduction ou promotion, sauf mention contraire en ce sens.

L'utilisation des services de recharge YAWAY par les Employés est en tout état de cause soumis aux conditions générales d'utilisation YAWAY, qui sont affichées sur la borne de recharge.

## V. Résiliation

Conformément aux dispositions de l'article 2, l'Offre YAWAY Pro est souscrite par le Client Professionnel sans engagement de durée.

Le Client Professionnel peut y mettre un terme à tout moment en envoyant une notification à l'adresse [hello@yaway-recharge.eu](mailto:hello@yaway-recharge.eu), sans préjudice des sommes dues préalablement à l'envoi de la notification.

La résiliation sera effective dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception. La résiliation entraîne la désactivation de l'ensemble des comptes des Employés ainsi que des badges.

Les accès à la Plateforme et à l'Application des Employés du Client Professionnel seront automatiquement suspendus à la même date.

YAWAY peut également mettre un terme à cet accord à tout moment, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un (1) mois calendaire.

YAWAY peut également mettre un terme à cet accord avec effet immédiat (après une demande préalable de cessation de la violation dans un délai raisonnable) dans les cas suivants :

- S'il s'avère impossible, cette impossibilité étant répétée, d'effectuer le débit direct/le recouvrement automatique des redevances dues par le Client Professionnel ; ou
- Si les arriérés de paiement du Client Professionnel courrent sur plus de trente (30) jours calendaires ; ou
- Si le Client Professionnel ne respecte pas les Conditions Générales YAWAY Pro ou CGV Services Plateforme et App de YAWAY

## VI. Responsabilité

Les dispositions relatives à la responsabilité de YAWAY, telles que prévues à l'article 10 des CGV Services Plateforme et App de YAWAY et acceptées par le Client Professionnel, sont applicables.

## VII. Données personnelles

YAWAY, dont les coordonnées figurent à l'article 1, est responsable du traitement des données personnelles du Client Professionnel et de ses Employés bénéficiant de l'Offre YAWAY Pro.

Le Client Professionnel peut contacter YAWAY pour les questions relatives à ses données personnelles.

YAWAY traite, entre autres, les coordonnées du Client Professionnel, son adresse électronique, l'étendue des Services utilisés, les données de facturation (par exemple, les données de la carte de paiement), les données du Client Professionnel indiquées pour la facturation (nom, société, numéro de TVA, adresse).

Les données à caractère personnel des Clients Professionnels ou de leurs Employés sont traitées pour : (i) exécuter les Conditions Générales de l'offre YAWAY Pro (pendant la durée de l'accord conclu en vertu des présentes et dans la limite du délai de prescription des réclamations) et (ii) remplir ses obligations légales (pendant la durée requise par la loi, c'est-à-dire pour l'archivage de la documentation relative à la fourniture du service de recharge).

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, ainsi que du droit de déposer une plainte pour traitement illicite auprès de l'organe de contrôle de la protection des données (l'autorité française de contrôle de la protection des données ou CNIL).

Les détails de la procédure de traitement des données personnelles peuvent être trouvés dans la politique de confidentialité de YAWAY disponible sur la Plateforme, dans l'Application, ainsi que sur demande à l'adresse suivante : [hello@yaway-recharge.eu](mailto:hello@yaway-recharge.eu).

## VIII. Service d'assistance et réclamations

Chaque Client Professionnel peut adresser ses réclamations directement à YAWAY aux coordonnées suivantes :

**KALLISTA BDR**, agissant sous le nom commercial **YAWAY**

Adresse du siège social : 18-20 rue de Treilhard, 75008, Paris

Numéro d'immatriculation de la société : 820 491 314 RCS Paris

Adresse électronique : [hello@yaway-recharge.eu](mailto:hello@yaway-recharge.eu)

YAWAY répond à la réclamation dans les meilleurs délais par le même moyen que celui par lequel la réclamation a été transmise, ou par courrier électronique.

## IX. Loi applicable et juridiction compétente

Les Conditions Générales YAWAY Pro sont régies par le droit français.

En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit qui n'aurait pas été résolu à l'amiable par les parties, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris seront compétents. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Kallista se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales Yaway Pro unilatéralement, qui seront notifiées au Client Professionnel.

Version du 23 janvier 2026